

République Française
COMMUNE DE LOISIEUX
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 073-217301472-20240329-2024_6-DE



Séance du 29/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 du mois de Mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

Présents : - GARIOUD Christian - REVOL Gilbert - COTTAREL Guy-Noël - JACQUET Patricia - ALMAÏDA Marie - BLANCHET Alain - LEGLISE Sébastien- PADEY Guillaume

Absent : - MIGUET Corinne - GONSETH Mathilde

Excusés : - BONASSI Stéphane

Pouvoirs :

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Nombre de votants : 08

Le quorum est atteint.

MARIE ALMAEDA est élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT

DELIBERATION N° 2024-06
Objet : Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2024, qui s'équilibrent de la façon suivante :

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	397 582.68 €	539 309.19 €	936 891.87 €
Recettes	231 818 €	169 522.61 €	936 851.87 €
Report de l'excédent cumulé	535 551.26 €	---	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus.



Le Maire,
Christian GARIOUD